



AVIS AUX FAMILLES 2ND TR

publié le 19/01/2024

Information importante paiement de la cantine

Vous allez ou avez reçu sur votre boîte mail les avis aux familles du 2ND TR.

Je vous rappelle, il n'y aura pas de prélèvement automatique

Si vous souhaitez payer la cantine en 3 versements maximum, vous pourrez l'effectuer soit :

- ▶ En 3 chèques qui seront encaissés 1 par mois
- ▶ En espèce
- ▶ En télépaiement, sur votre compte educonnect
- ▶ En virement au collège en indiquant le n° de facture.

(le RIB est sur l'avis aux familles)

Merci de revenir vers nous si vous n'avez rien reçu.

La Gestionnaire



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.